2013-0850
2013-01-28

(container)



Entrust™ SC Insecticide

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT UTILISATION. Voir le livret pour des renseignements additionnels, y compris sur l'équipement de protection individuelle, les renseignements toxicologiques, l'entreposage et l'élimination.

GARANTIE : spinosad 240 g/L

N° D'HOMOLOGATION 30382 LPA

CONTENU NET : 1 L

PREMIERS SOINS
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

DANGERS ENVIRONNEMENT
Ce produit est très toxique pour les abeilles et pour les invertébrés aquatiques, et nocif pour les parasitoïdes et les acariens prédateurs. Voir le livret pour des renseignements supplémentaires.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L''utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 5H1
1-800-667-3852

(container)



Entrust™ SC Insecticide

GROUPE	5	INSECTICIDE

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : spinosad 240 g/L
Suspension concentré

N° D'HOMOLOGATION 30382 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L - vrac

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 5H1
1-800-667-3852

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.
Au cours du mélange et du chargement, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, un masque antipoussières jetable, des souliers avec des bas et des gants de protection contre les produits chimiques. Au cours de l'application, du nettoyage et des réparations, porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des souliers avec des bas et des gants de protection contre les produits chimiques. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit.

S'il s'agit d'une culture de maïs sucré, ne pas pénétrer les zones traitées, ni permettre aux travailleurs d'y pénétrer, dans les 7 jours suivant l'application pour y effectuer de récolte manuelle.

Dans le cas des cultures du groupe Brassica, ne pas pénétrer les zones traitées, ni permettre aux travailleurs d'y pénétrer, dans les 3 jours suivant l'application pour y effectuer une récolte manuelle, de l'arrosage, de l'émondage, de l'écimage, de l'éclaircissage ou du palissage.

Dans le cas des cultures de pommes de terre ne pas pénétrer les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application.

Dans le cas des cultures de raisins, ne pas pénétrer les zones traitées, ni permettre aux travailleurs d'y pénétrer, dans les 15 jours suivant l'application pour y effectuer de l'annélation ou du bouturage ou dans les 7 jours suivant l'application pour y effectuer de la conduite, un palissage, une récolte manuelle, un émondage manuel ou un éclaircissement manuel. Pour toutes les autres activités, y compris la récolte mécanique, ne pas pénétrer les zones traitées, ni permettre aux travailleurs d'y pénétrer, avant que les résidus de pesticide ne soient secs.

Pour effectuer toute autre activité, ne pas pénétrer les zones traitées, ni permettre aux travailleurs, aux adultes, aux enfants ou aux animaux de compagnie d'y pénétrer, avant que les résidus de pesticide n'aient séché.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d’inhalation: Déplacer la personne vers une source d’air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE
Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX
Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées à la pulvérisation directe, à la dérive ou aux résidus sur la végétation en fleurs. Ne pas appliquer ce produit ou le laisser dériver vers la végétation en fleurs pendant que les abeilles butinent dans la zone de traitement. Ce produit est nocif pour les parasitoïdes et les acariens prédateurs, et légèrement nocif pour les prédateurs vivant dans le feuillage. Prendre soin d'utiliser ce produit dans un programme de lutte antiparasitaire intégrée où l'on compte sur la présence d'arthropodes utiles.

Ce produit est très toxique pour les invertébrés aquatiques. Ne pas contaminer les habitats aquatiques, comme les lacs, rivières, marécages, étangs, coulées, cuvettes des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, et terres humides au cours du nettoyage ou du rinçage de l'équipement de pulvérisation et des contenants.

Ce produit contient un ingrédient actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées aux habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques et des conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions pouvant entraîner un ruissellement comprennent, sans s’y limiter : forte pluie, pente de modérée à abrupte, sol dénudé, sol à faible drainage (c.-à-d., des sols compactés ou à texture fine comme l’argile).

Ne pas appliquer s'il y a prévision de forte pluie ou immédiatement après la pluie.

On peut minimiser la contamination par ruissellement des zones aquatiques en installant une bande végétale (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d’eau.

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Ne pas appliquer lorsque les vents soufflent en rafales.

<u>Application par jet d’air ou pulvérisateur pneumatique </u>: **NE PAS** effectuer de pulvérisation au-dessus des plantes à traiter. Fermer les buses pointant vers l’extérieur au bout de chaque rangée et le long des rangées extérieures. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h au site d’application, tel que mesuré à l’extérieur de la zone à traiter sur le côté vent debout. Prévoir une zone tampon de 2 mètres (début de saison) ou de 1 mètre (fin de saison) entre la limite d’application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats aquatiques sensibles si ces habitats ont moins de 1 mètre de profondeur.

Application au moyen d’un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d’appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l’American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

ENTREPOSAGE
Entreposer dans le contenant d’origine dans un endroit sûr et sec. Empêcher la contamination croisée avec d’autres pesticides et fertilisants. Ne pas entreposer près des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

ÉLIMINATION
Contenants Recyclables:
Ne pas utiliser ce contenant à d’autres fins. Il s’agit d’un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S’enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l’administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d’aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S’il n’existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables:
Ne pas utiliser ce contenant à d’autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l’élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s’adresser au fabricant ou à l’organisme de réglementation provincial. S’adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d’emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L’’utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l’utilisation du produit peut entraîner.

(Booklet)



Entrust™ SC Insecticide

GROUPE	5	INSECTICIDE

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : spinosad 240 g/L
Suspension concentré

N° D'HOMOLOGATION 30382 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L - vrac

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 5H1
1-800-667-3852

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.
Au cours du mélange et du chargement, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, un masque antipoussières jetable, des souliers avec des bas et des gants de protection contre les produits chimiques. Au cours de l'application, du nettoyage et des réparations, porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des souliers avec des bas et des gants de protection contre les produits chimiques. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit.

S'il s'agit d'une culture de maïs sucré, ne pas pénétrer les zones traitées, ni permettre aux travailleurs d'y pénétrer, dans les 7 jours suivant l'application pour y effectuer de récolte manuelle.

Dans le cas des cultures du groupe Brassica, ne pas pénétrer les zones traitées, ni permettre aux travailleurs d'y pénétrer, dans les 3 jours suivant l'application pour y effectuer une récolte manuelle, de l'arrosage, de l'émondage, de l'écimage, de l'éclaircissage ou du palissage.

Dans le cas des cultures de pommes de terre ne pas pénétrer les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application.

Dans le cas des cultures de raisins, ne pas pénétrer les zones traitées, ni permettre aux travailleurs d'y pénétrer, dans les 15 jours suivant l'application pour y effectuer de l'annélation ou du bouturage ou dans les 7 jours suivant l'application pour y effectuer de la conduite, un palissage, une récolte manuelle, un émondage manuel ou un éclaircissement manuel. Pour toutes les autres activités, y compris la récolte mécanique, ne pas pénétrer les zones traitées, ni permettre aux travailleurs d'y pénétrer, avant que les résidus de pesticide ne soient secs.

Pour effectuer toute autre activité, ne pas pénétrer les zones traitées, ni permettre aux travailleurs, aux adultes, aux enfants ou aux animaux de compagnie d'y pénétrer, avant que les résidus de pesticide n'aient séché.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE
Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX
Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées à la pulvérisation directe, à la dérive ou aux résidus sur la végétation en fleurs. Ne pas appliquer ce produit ou le laisser dériver vers la végétation en fleurs pendant que les abeilles butinent dans la zone de traitement. Ce produit est nocif pour les parasitoïdes et les acariens prédateurs, et légèrement nocif pour les prédateurs vivant dans le feuillage. Prendre soin d'utiliser ce produit dans un programme de lutte antiparasitaire intégrée où l'on compte sur la présence d'arthropodes utiles.

Ce produit est très toxique pour les invertébrés aquatiques. Ne pas contaminer les habitats aquatiques, comme les lacs, rivières, marécages, étangs, coulées, cuvettes des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, et terres humides au cours du nettoyage ou du rinçage de l'équipement de pulvérisation et des contenants.

Ce produit contient un ingrédient actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées aux habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques et des conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions pouvant entraîner un ruissellement comprennent, sans s'y limiter : forte pluie, pente de modérée à abrupte, sol dénudé, sol à faible drainage (c.-à-d., des sols compactés ou à texture fine comme l'argile).

Ne pas appliquer s'il y a prévision de forte pluie ou immédiatement après la pluie.

On peut minimiser la contamination par ruissellement des zones aquatiques en installant une bande végétale (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Ne pas appliquer lorsque les vents soufflent en rafales.

Application par jet d'air ou pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** effectuer de pulvérisation au-dessus des plantes à traiter. Fermer les buses pointant vers l'extérieur au bout de chaque rangée et le long des rangées extérieures. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h au site d'application, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter sur le côté vent debout. Prévoir une zone tampon de 2 mètres (début de saison) ou de 1 mètre (fin de saison) entre la limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats aquatiques sensibles si ces habitats ont moins de 1 mètre de profondeur.

Application au moyen d’un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d’appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l’American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d’origine dans un endroit sûr et sec. Empêcher la contamination croisée avec d’autres pesticides et fertilisants. Ne pas entreposer près des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d’autres fins. Il s’agit d’un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S’enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l’administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d’aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S’il n’existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d’autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l’élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s’adresser au fabricant ou à l’organisme de réglementation provincial. S’adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D’EMPLOI - POMMES

L’insecticide Entrust SC est issu de la fermentation de *Saccharopolyspora spinosa.* L'utilisation de l'insecticide Entrust SC est recommandée dans les programmes de lutte antiparasitaire intégrée. L'insecticide Entrust SC doit être appliqué lorsque le dépistage indique que les densités d'insectes nuisibles ciblés ont atteint le seuil de nuisibilité économique. Suivre les directives d'utilisation particulières données sur cette étiquette pour supprimer les ravageurs cibles. L'insecticide Entrust SC doit être mélangé avec de l'eau et appliqué uniquement au moyen d'un équipement d'application au sol. Tout agent de suppression des insectes peut devenir moins efficace avec le temps si les insectes ciblés développent une résistance à son mode d'action. La conformité aux stratégies locales de lutte antiparasitaire intégrée contribue à prolonger l'utilité de tous les produits antiparasitaires.

Ne pas pénétrer dans les zones traitées, ni ne permettre aux travailleurs d'y pénétrer, avant que les résidus de pesticide n'aient séché.

Taux d’application
Toujours bien agiter avant d'utiliser. Éviter le gel. Consulter le tableau suivant.

Insecte nuisible	Taux d’application (mL produit/ha)	Maximum d’applications par culture par année
Larve de la tordeuse à bandes obliques	364	3

Directives pour l'application
Appliquer le produit dans 1 000 L d'eau par hectare (la quantité d'eau varie selon la taille des arbres). Si une pulvérisation adéquate du couvert des plantes nécessite moins de solution par hectare, ajuster le volume de pulvérisation en conséquence tout en utilisant la même concentration de pulvérisation (mL de produit/L d'eau). Ne pas utiliser plus de 364 mL de produit par hectare, par application. Mélanger la dose recommandée de l'insecticide Entrust SC dans une quantité d'eau suffisante pour assurer une couverture appropriée et pulvériser sous forme de solution diluée à l'aide d'un équipement de pulvérisation au sol pneumatique.

Accorder une attention particulière à la vitesse et au calibrage de l'équipement de pulvérisation et tenir compte de la vitesse du vent et de la cime des arbres afin d'effectuer une pulvérisation suffisante de l'insecticide Entrust SC. S’assurer que toutes les parties des plantes sont mouillées avec la bouillie de pulvérisation, jusqu'au point de ruissellement. Pour déterminer le nombre de litres de bouillie de pulvérisation par hectare nécessaires pour le verger de pommiers, consulter le guide provincial des recommandations sur les cultures fruitières, ou des conseillers en matière de lutte antiparasitaire et des conseillers agricoles.

Périodes d'application
Surveiller la population de larves au printemps et appliquer lorsque les larves émergent et se nourrissent activement et avant qu’elles ne s’enroulent dans les feuilles. Surveiller le vol des générations d'été de papillons nocturnes et les densités d'infestation de l'insecte au stade larvaire pour déterminer le bon moment pour l’application. Il peut être nécessaire de faire une nouvelle application, 7 à 10 jours après l’application initiale pour assurer la suppression. N’appliquer que si les seuils-limites ont été dépassés. La dose saisonnière maximale d’insecticide Entrust SC est de 1,1 L produit/ha. Éviter de traiter des générations successives d'insectes avec la même catégorie de produits antiparasitaires afin de retarder le développement d’une résistance. Consulter les conseillers de votre région et de votre province en matière de lutte antiparasitaire ainsi que des conseillers agricoles afin de déterminer le moment idéal pour les applications du produit dans votre région.

Délai d’emploi : Ne pas appliquer à moins de 7 jours de la récolte.

MODE D’EMPLOI – POMMES DE TERRE

Taux d’application

Insecte nuisible	Taux d’application (mL produit/ha)	Nombre maximum d’applications par culture par année	Taux saisonnier maximum Rate (mL produit/ha/année)
Larve du doryphore de la pomme de terre	167-334	Jusqu’à 2	500 mL
Larve de la pyrale du maïs	250	Jusqu’à 2	

Directives d’application
Bien agiter avant l’emploi. Éviter le gel. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau jusqu'à la moitié (½) du volume total de solution de pulvérisation requis. Commencer à agiter et ajouter la quantité requise d’insecticide Entrust SC. Continuer de mélanger et d'agiter tout en remplissant le réservoir du pulvérisateur jusqu'à la quantité requise de solution de pulvérisation. Maintenir une agitation suffisante pendant l'application pour assurer l'uniformité du mélange à pulvériser. Ne pas laisser l'eau ni le mélange de pulvérisation refluer vers la source d'eau. Utiliser un équipement d'application au sol mécanique pouvant assurer une couverture complète de la zone ciblée. Orienter la rampe de pulvérisation et les buses pour obtenir une pulvérisation uniforme des cultures. Suivre les recommandations du fabricant sur l'espacement idéal des buses et la pression de pulvérisation afin d'optimiser l'uniformité de la couverture et de maximiser les dépôts dans la zone ciblée.

Période d'application
Utiliser l'insecticide Entrust SC aux taux indiqués, appliqué comme bouillie foliaire pour supprimer les larves du doryphore de la pomme de terre et de la pyrale du maïs dans les cultures de pommes de terre. Pour supprimer les larves du doryphore de la pomme de terre, viser les oeufs en éclosion ou les petites larves. Utiliser le taux d'application le plus élevé si l'infestation est importante, ou si l'on prévoit d'autres éclosions d'oeufs. Une seconde application 7 à 10 jours après la première peut être nécessaire pour obtenir une suppression efficace des larves du doryphore de la pomme de terre. Pour la suppression de la pyrale du maïs, coordonner les applications de l'insecticide Entrust SC de façon à ce qu'elles coincident avec le moment où l'éclosion est à son plus haut niveau. Effectuer le dépistage de la pyrale du maïs en surveillant la ponte et l'éclosion des oeufs pour déterminer le moment d'application. Une seconde application après 7 jours peut être nécessaire si l’éclosion des oeufs se prolonge. Mélanger la dose requise dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. La dose saisonnière maximale d'insecticide Entrust SC est de 500 mL de produit/ha. Éviter de traiter des générations successives d'insectes avec la même catégorie de produits antiparasitaires afin de retarder le développement de résistance. Consulter les conseillers de votre région et de votre province en matière de lutte antiparasitaire ainsi que des conseillers agricoles afin de déterminer le moment idéal pour les applications du produit dans votre région

Délai d’emploi : Ne pas appliquer l'insecticide Entrust SC à moins de 7 jours de la récolte.

MODE D'EMPLOI - GAZON ET PLANTES ORNEMENTALES EXTÉRIEURES
L'insecticide Entrust SC contient la matière active spinosad qui est dérivé d’un organisme d’origine naturelle. Il est recommandé dans des programmes de lutte intégrée contre les ennemis des cultures et de l'appliquer lorsque l'observation sur le terrain indique que les densités d'insectes nuisibles ciblés ont atteint le seuil de nuisibilité économique. Consulter les directives provinciales et/ou des conseillers agricoles de la région. Suivre les directives d'utilisation particulières données sur cette étiquette pour la suppression des insectes nuisibles ciblés.

Taux d’application
Toujours bien agiter avant l’emploi. Éviter le gel. Appliquer l'insecticide Entrust SC pour supprimer les insectes des plantes ornementales indiqués dans le tableau ci-dessous. Diluer l'insecticide Entrust SC dans l’eau et appliquer à l’aide d’un pulvérisateur manuel ou mécanique approprié afin d’assurer une couverture complète et uniforme des plantes. Essayer de pénétrer le feuillage dense mais éviter d’atteindre le point de ruissellement. La couverture doit être uniforme pour assurer une suppression efficace des insectes.

Insecte nuisible	Taux d'application (mL produit/1 000 L)	Nombre maximum d'applications par culture par année
larves des diprions, livrée d'Amérique, galéruque de l'orme, spongieuse calligraphe du saule	50	4
thrips des petits fruits	100	3

Période d'application
Quels que soient les insectes nuisibles, attendre au moins 7 jours avant de faire une nouvelle application.

Chrysomélidés (comme la galéruque de l'orme et le calligraphe du saule) – pour supprimer efficacement les larves de galéruque de l'orme et de calligraphe du saule, appliquer le produit au printemps ou au début de l'été lorsque l'activité trophique est observée.

Thrips des petits fruits - pour traiter efficacement les plantes ornementales d'extérieur exposées à ces insectes, il est recommandé de surveiller et d'appliquer le produit lorsque les populations d'insectes commencent à causer des dommages. Pour de meilleurs résultats, appliquer le produit au stade floral du développement et répéter 7 à 14 jours plus tard si la densité de l'infestation le justifie.

Livrée (tel que la chenille de la livrée d'Amérique) - pour supprimer efficacement les livrées, appliquer le produit dès l'apparition des cocons et diriger le jet de pulvérisation directement sur les cocons et le feuillage environnant dans un rayon d'au moins 1 mètre à partir du nid.

Larve des diprions - pour supprimer efficacement les larves de tenthrèdes, appliquer le produit dès l'apparition des larves (entre le 2e et le 4e stade larvaire).

Spongieuse - pour supprimer efficacement les larves de spongieuse appliquer le produit lorsque les larves sont jeunes et que la plupart des œufs sont éclos.

Phytotoxicité sur les plantes ornementales
L'insecticide Entrust SC a été testé sur différentes variétés de plantes ornementales herbacées et ligneuses et aucun effet phytotoxique n'a été observé. Toutefois, étant donné qu'il est impossible de tester toutes les espèces, variétés et cultivars de plantes ornementales et que des facteurs comme l'environnement, la variété et le stade de croissance de la plante peuvent modifier les effets phytotoxiques, il est recommandé d'essayer le produit sur un nombre limité de plantes en utilisant la dose prévue, puis d'attendre de 5 à 7 jours afin de déterminer la phytotoxicité avant de traiter un grand nombre de ces plantes. Il appartient à l'applicateur/l'utilisateur de déterminer la phytotoxicité de l'insecticide Entrust SC sur les plantes traitées dans des conditions de culture commerciale.

HERBE À GAZON (PELOUSES, FERMES SEMENCIÈRES ET TERRAINS DE GOLF)

Taux d'application
Appliquer l'insecticide Entrust SC pour supprimer la pyrale des prés. Diluer l'insecticide Entrust SC dans l'eau et appliquer à l'aide d'un pulvérisateur manuel ou mécanique approprié. Utiliser la dose la plus élever lors d'infestation importante.

Insecte nuisible	Taux d'application (mL produit/ha)	Nombre maximum d'applications par culture par année
Pyrale des prés	100-200	4

Pyrale des prés : Pour supprimer plus efficacement les larves de pyrales des prés, appliquer le produit de préférence en fin d'après-midi ou en début de soirée. Attendre 12 à 24 heures après le traitement avant d'arroser ou de tondre la zone traitée. Attendre au moins 7 jours avant de procéder à une nouvelle application.

Instructions pour le mélange
Remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau jusqu'à la moitié (½) du volume total de solution de pulvérisation requis. Commencer à agiter et ajouter la quantité requise d'insecticide Entrust SC. Continuer de mélanger et d'agiter tout en remplissant le réservoir du pulvérisateur jusqu'à la quantité requise de solution de pulvérisation. Maintenir une agitation suffisante pendant l'application pour assurer l'uniformité du mélange à pulvériser.

Utiliser un équipement d'application au sol pouvant assurer une couverture complète de la zone ciblée. Orienter la rampe de pulvérisation et les buses pour obtenir une pulvérisation uniforme des cultures. Suivre les recommandations du fabricant sur l'espacement idéal des buses et la pression de pulvérisation et réduire au minimum la hauteur de la rampe afin d'optimiser l'uniformité de la couverture et de maximiser les dépôts dans la zone ciblée.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ : Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Dow AgroSciences Canada Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dow AgroSciences Canada Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Dow AgroSciences Canada Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

MODE D'EMPLOI

LÉGUMES-RACINES ET TUBERCULES

Hôte(s) :	Raifort, radis, daïkon, rutabaga, navet
Insecte(s) nuisible(s) :	Arpenteuse du chou, piéride du chou, fausse-teigne des crucifères
Taux :	364 mL de produit/ha
Application :	Appliquer l'insecticide Entrust SC à raison de 364 mL par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Attendre de 7 à 10 jours entre chaque application. Délai d'attente avant récolte : 3 jours.
Période :	Surveiller les populations de larves et appliquer lorsque les seuils-limites ont été dépassés. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites.

MAÏS SUCRÉ

Hôte(s) : Maïs sucré

Insecte(s) nuisible(s) : Pyrale du maïs

Taux : 167 mL de produit /ha

Application : Appliquer l'insecticide Entrust SC à raison de 167 mL dans 1 000 L d'eau par hectare. Ne pas effectuer plus de 2 applications par année. Si une pulvérisation adéquate du couvert des plantes nécessite moins de solution par hectare, ajuster le volume de pulvérisation en conséquence tout en utilisant la même concentration de pulvérisation (mL de produit/L d'eau). Ne pas utiliser plus de 167 mL de produit par hectare, par application. Une seconde application 7 à 10 jours après la première peut être nécessaire pour obtenir une suppression efficace. Délai d'attente avant récolte : 7 jours. Délai d'attente avant récolte du fourrage de maïs non-ensilé : 28 jours. Délai d'attente avant récolte du fourrage : 7 jours.

Période : Effectuer le dépistage de la pyrale du maïs pour surveiller la ponte et l'éclosion des oeufs. Afin d'obtenir une suppression efficace, coordonner les applications d'insecticide Entrust SC de façon à ce qu'elles coincident avec le moment où l'éclosion est à son plus haut niveau.

LÉGUMES-FEUILLES, SAUF BRASSICA

Hôte(s) : Roquette, cerfeuil, cresson alénois, cresson de terre, endive, laitue pommée, laitue frisée, arroche, persil, radicchio, épinard, épinard de Nouvelle-Zélande, baselle, cardon, céleri, céleri chinois, laitue-asperge, fenouil de Florence, rhubarbe, bette à carde

Insecte(s) nuisible(s) : Arpenteuse du chou, piéride du chou, fausse-teigne des crucifères

Taux : 364 mL de produit /ha

Application : Appliquer l'insecticide Entrust SC à raison de 364 mL dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Attendre de 7 à 10 jours entre les applications. Délai d'attente avant récolte : 1 jour.

Période : Surveiller les populations de larves et appliquer lorsque les seuils-limites ont été dépassés. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites.

LÉGUMES-FRUITS, SAUF CUCURBITACÉES

Hôte(s) : Groupe des fruits-légumes (aubergine, cerise de terre, pepino, poivron, piment du Chili, piment autre que poivron, piment doux autre que poivron, tomatille, tomate)

Insecte(s) nuisible(s) : Pyrale du maïs, Doryphore de la pomme de terre, arpenteuse du chou, piéride du chou, fausse-teigne des crucifères

Taux :
I) 167 mL de produit /ha pour la pyrale du maïs et le doryphore de la pomme de terre
II) 364 mL de produit /ha pour l'arpenteuse du chou, la piéride du chou et la fausse-teigne des crucifères

Pyrale du maïs

Application : Appliquer l'insecticide Entrust SC à raison de 167 mL dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage. Ne pas effectuer plus de 2 applications par année. Une seconde application 7 à 10 jours après la première peut être nécessaire pour obtenir une suppression efficace. Délai d'attente avant récolte : 1 jour.

Période : Effectuer le dépistage de la pyrale du maïs pour surveiller la ponte et l'éclosion des oeufs. Afin d'obtenir une suppression efficace, coordonner les applications d'insecticide Entrust SC de façon à ce qu'elles coincident avec le moment où l'éclosion est à son plus haut niveau.

Doryphore de la pomme de terre

Application : Appliquer l'insecticide Entrust SC à raison de 167 mL dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Attendre de 7 à 10 jours entre chaque application. Délai d'attente avant récolte : 1 jour.

Période : Surveiller les populations de larves et appliquer lorsque les seuils-limites ont été dépassés. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites.

Arpenteuse du chou, piéride du chou, fausse-teigne des crucifères

Application : Appliquer l'insecticide Entrust SC à raison de 364 mL dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Attendre de 7 à 10 jours entre chaque application. Délai d'attente avant récolte : 1 jour.

Période : Surveiller les populations de larves et appliquer lorsque les seuils-limites ont été dépassés. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites.

FRUITS À PÉPINS

Hôte(s) : Groupe des fruits à pépins (pomme, pommette, poire, pomme-poire, coing)

Insecte(s) nuisible(s) : tordeuse à bandes obliques, enrouleuse trilignée, tordeuse du pommier, Tordeuse européenne, pique-bouton du pommier. Pour réprimer le carpocapse de la pomme.

Taux : 364 mL de produit /ha

Application : Appliquer l'insecticide Entrust SC à raison de 364 mL dans au moins 1 000 L d'eau par hectare. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Si une pulvérisation adéquate du couvert des plantes nécessite moins de solution par hectare, ajuster le volume de pulvérisation en conséquence tout en utilisant la même concentration de pulvérisation (mL de produit/L d'eau). Ne pas utiliser plus de 364 mL de produit par hectare, par application. Attendre de 7 à 10 jours entre chaque application. Délai d'attente avant récolte : 7 jours.

Période : Surveiller les populations de larves au printemps, et effectuer l'application lorsqu'ils commencent à émerger et se nourrissent de façon active, mais avant qu'ils ne s'enroulent dans les feuilles. Pour supprimer les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et la densité des populations de larves pour déterminer le moment approprié pour l'application. N'appliquer que si les seuils-limites ont été dépassés. Pour réprimer le carpocapse de la pomme, appliquer dès les premières éclosions puis répéter à intervalles de 7 à 10 jours. Les carpocapses de la pomme doivent être supprimés avant qu'ils ne pénètrent le fruit. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites. Éviter d'utiliser lorsque les abeilles butinent activement.

LÉGUMES-FEUILLES BRASSICA

Hôte(s) : Groupe de culture Légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre Brassica (brocoli, brocoli de Chine, chou de Bruxelles, chou, chou chinois, gaï-choï, chou nappa, chou-fleur, chou brocoli, chou-rave, rappini, pak-choï, chou cavalier, chou frisé, feuilles de moutarde, moutarde épinard, feuilles de colza)

Insecte(s) nuisible(s) : Pour la suppression de la fausse-arpenteuse du chou, piéride du chou, fausse teigne des crucifères, répression de l'altise des crucifères, répression des thrips.

Taux : 364 mL de produit /ha

Application : Appliquer l'insecticide Entrust SC à raison de 364 mL dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Attendre de 7 à 10 jours entre chaque application. Délai d'attente avant récolte : 3 jours.

Période : Surveiller les populations de larves et effectuer l'application lorsque les seuils-limites ont été dépassés. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites. Pour réprimer l'altise des crucifères, appliquer lorsque les insectes adultes apparaissent et réappliquer à intervalles de 7 à 10 jours au besoin.

DRUPES À NOYAUX

Hôte(s) : Groupe des drupes à noyaux (abricot, cerise douce, cerise acide, nectarine, pêche, prune, prune Chickasaw, prune de l'Islet, prune d'Asie, pruneau)

Insecte(s) nuisible(s) : Tordeuse à bandes obliques, enrouleuse trilignée, tordeuse du pommier, tordeuse européenne, pique-bouton du pommier

Taux : 364 mL de produit /ha

Application : Appliquer l'insecticide Entrust SC à raison de 364 mL dans au moins 1 000 L d'eau par hectare. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Si une pulvérisation adéquate du couvert des plantes nécessite moins de solution par hectare, ajuster le volume de pulvérisation en conséquence tout en utilisant la même concentration de pulvérisation (mL de produit/L d'eau). Ne pas utiliser plus de 364 mL de produit par hectare, par application. Attendre de 7 à 10 jours entre chaque application. Délai d'attente avant récolte des cerises, prunes et pruneaux : 7 jours. Délai d'attente avant récolte des abricots, nectarines et pêches : 14 jours.

Période : Surveiller les populations de larves au printemps, et effectuer l'application lorsqu'ils commencent à émerger et se nourrissent de façon active, mais avant qu'ils ne s'enroulent dans les feuilles. Pour supprimer les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et la densité des populations de larves pour déterminer le moment approprié pour l'application. N'appliquer que si les seuils-limites ont été dépassés. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites. Éviter d'utiliser lorsque les abeilles butinent activement.

Hôte(s) : **Nectarines**

Insecte(s) nuisible(s) : Répression des thrips des petits fruits

Taux : 364 mL de produit /ha

Application : Appliquer l'insecticide Entrust SC à raison de 364 mL dans au moins 1 000 L d'eau par hectare. Ne pas effectuer plus de 3 applications par saison pour la suppression/répression de tous les insectes nuisibles dans les nectarines. Si une pulvérisation adéquate du couvert des plantes nécessite moins de solution par hectare, ajuster le volume de pulvérisation en conséquence tout en utilisant la même concentration de pulvérisation (mL de produit/L d'eau). Ne pas utiliser plus de 364 mL de produit par hectare, par application. Délai d'attente avant récolte : 14 jours.

Période : Appliquer du début de la chute des pétales jusqu'à la chute des collerettes. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites. Si l'on constate que plus d'une application est nécessaire, attendre entre 7 et 10 jours entre les applications.

Hôte(s) : **Pêches**

Insecte(s) nuisible(s) : Répression de la petite mineuse du pêcher (*Amarsia lineatella*)

Taux : 364 mL de produit /ha)

Application : Appliquer l'insecticide Entrust SC à raison de 364 mL dans au moins 1 000 L d'eau par hectare. Si une pulvérisation adéquate du couvert des plantes nécessite moins de solution par hectare, ajuster le volume de pulvérisation en conséquence tout en utilisant la même concentration de pulvérisation (mL de produit/L d'eau). Ne pas effectuer plus de 3 applications par saison. Délai d'attente avant récolte : 14 jours.

Période : Dans le cas des générations hivernantes, surveiller les populations de larves au printemps, et effectuer l'application lorsque les larves commencent à s'activer, du début de la chute des pétales jusqu'à la chute des collerettes. Pour les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et appliquer à la première éclosion des oeufs. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites. Si l'on constate que plus d'une application est nécessaire, attendre entre 7 et 10 jours entre les applications. Éviter d'utiliser lorsque les abeilles butinent activement.

CERISES DOUCES ET CERISES ACIDES

Hôte(s) : Cerise douce, cerise acide

Insecte(s) nuisible(s) : Trypète des cerises

Taux : 364 mL de produit /ha

Application : Appliquer l'insecticide Entrust SC à raison de 364 mL dans au moins 1 000 L d'eau par hectare. Une couverture uniforme et complète du feuillage est nécessaire pour obtenir une suppression optimale. Consulter les conseillers de votre région et de votre province en matière de lutte antiparasitaire ainsi que des conseillers agricoles afin de déterminer le moment idéal pour les applications du produit dans votre région. Ne pas effectuer plus de quatre (4) applications foliaires de l'insecticide Entrust SC par culture par année. Si une pulvérisation adéquate du couvert des plantes nécessite moins de solution par hectare, ajuster le volume de pulvérisation en conséquence tout en utilisant la même concentration de pulvérisation (mL de produit/L d'eau). Ne pas utiliser plus de 364 mL de produit par hectare, par application. Attendre de 5 à 7 jours entre chaque application, réduisant l'intervalle d'application pendant les périodes de temps pluvieux et lors du mûrissement des fruits. Délai d'attente avant récolte : 7 jours.

Période : Surveiller les populations de trypètes des cerises adultes et appliquer dans les 6 jours suivant l'émergence des premiers adultes.

HARICOT MANGE-TOUT

Hôte(s) : Haricot mange-tout

Insecte(s) nuisible(s) : Pyrale du maïs

Taux : 167 mL de produit /ha

Application : Appliquer l'insecticide Entrust SC à raison de 167 mL dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage. Ne pas effectuer plus de 2 applications par année. Une seconde application 7 à 10 jours après la première peut être nécessaire pour obtenir une suppression efficace. Délai d'attente avant récolte : 3 jours.

Période : Effectuer le dépistage de la pyrale du maïs pour surveiller la ponte et l'éclosion des oeufs. Afin d'obtenir une suppression efficace, coordonner les applications d'insecticide Entrust SC de façon à ce qu'elles coincident avec le moment où l'éclosion est à son plus haut niveau.

CANNEBERGES

Hôte (s): Canneberge

Insecte(s) nuisible(s): Tordeuse des canneberges (*Rhopobota naevana)*, tordeuse soufrée *(Sparganothis sulfureana),* répression de Pyrale des atocas (*Acrobasis vaccini)*

Taux: 727 mL/ha pour la pyrale des atocas; 364 mL/ pour la tordeuse des canneberges et la tordeuse soufrée

Pyrale des atocas (répression seulement)

Application: Appliquer l'insecticide Entrust SC à raison de 727 mL dans au moins 500 L d'eau par hectare pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage. Appliquer de 1 à 3 applications par année à intervalles de 7 à 10 jours. Délai d'attente avant récolte : 21 jours.

Période: Selon le stade phénologique de la plante : entre 3 à 7 jours après le 50% de nouaison, ce qui correspond aux premières éclosions d'oeufs.

Tordeuse des canneberges et tordeuse soufrée

Application: Appliquer l'insecticide Entrust SC à raison de 364 mL dans au moins 500 L d'eau par hectare pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage. Si la pyrale des atocas est présente en même temps que la tordeuse des canneberges ou la tordeuse soufrée, on peut utiliser le taux plus élevé de 727 mL par hectare dans au moins 500 L d'eau. Appliquer de 1 à 3 applications par année à intervalles de 7 à 10 jours. Délai d'attente avant récolte : 21 jours.

Période: Viser les oeufs à l'éclosion ou les petites larves. La surveillance est primordiale pour obtenir le moment approprié pour l'application. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites.

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. Pour minimiser la contamination des eaux de surface lors de l'utilisation sur les canneberges, les eaux résiduaires doivent être endiguées et rejetées lorsque le niveau de la matière active est 49 µg m.a/L. Application par pulvérisateur agricole (à rampe) seulement.

BLEUET NAIN

Hôte (s): Bleuet nain

Insecte(s) nuisibles(s) : Répression de l'altise de l'airelle

Taux : 334 – 440 mL de produit /ha

Application : Appliquer l'insecticide Entrust SC à raison de 334-440 mL par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète du feuillage. Utiliser le taux maximum en cas de population forte d'insectes. Ne pas effectuer plus de trois applications par saison. Délai d'attente avant la récolte: 3 jours.

Période : Pour de meilleurs résultats, appliquer l'insecticide Entrust SC lorsque l'altise de l'airelle est au stade larvaire précoce. Si la surveillance indique que plus d'un traitement est nécessaire, attendre de 7 à 10 jours entre les traitements.

ASPERGES

Hôte(s) : Asperges

Insecte(s) nuisibles(s) : Criocère de l'asperge

Taux : 294 mL de produit /ha

Application : N'utiliser ce produit pour supprimer la criocère de l'asperge que sur les fougères seulement (après récolte des tiges). Appliquer l'insecticide Entrust SC à raison de 294 mL par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète et ce, pour un maximum de 3 applications par année. Délai d'attente avant la récolte : 60 jours.

Période : Surveiller les populations sur une base régulière et effectuer l'application juste après l'éclosion afin de viser les premières larves. Si la surveillance indique qu'un autre traitement est nécessaire, attendre de 7 à 10 jours entre chaque application.

RAISINS

Hôte(s) : Raisins

Insecte(s) nuisibles(s) : Répression des thrips des petits fruits et de la tordeuse de la vigne

Taux : 364 mL de produit /ha

Application : Appliquer l'insecticide Entrust SC à raison de 364 mL par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète du feuillage. Ne pas effectuer plus de trois

	applications par saison pour la suppression/répression de tous les insectes nuisibles dans les cultures de raisins. Intervalle entre applications : 7 jours. Délai d'attente avant la récolte: 7 jours.
Période :	Dans les cas de la tordeuse de la vigne, effectuer la première application au moment de l'éclosion des oeufs. Dans le cas des thrips, commencer les applications lorsque la surveillance indique qu'un traitement est requis. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites. Ne pas pénétrer les zones traitées, ni permettre aux travailleurs d'y pénétrer, dans les 15 jours suivant l'application pour y effectuer de l'annélation ou du bouturage ou dans les 7 jours suivant l'application pour y effectuer de la conduite, un palissage, une récolte manuelle, un émondage manuel ou un éclaircissement manuel. Pour toutes les autres activités, y compris la récolte mécanique, ne pas pénétrer les zones traitées, ni permettre aux travailleurs d'y pénétrer, avant que les résidus de pesticide ne soient secs.
POMMES	
Hôte(s) :	Pommiers
Insecte(s) nuisibles(s) :	Sésie du pommier (*synanthedon myopaeformis*)
Taux :	250 mL de produit/ha
Application :	Appliquer l'insecticide Entrust SC à raison de 250 mL dans 1500 litres d'eau par hectare. Diriger le jet au moyen d'un pistolet, de facon à couvrir la partie inférieure du tronc des arbres, en particulier le point de greffe et les coupures d'émondage. Une couverture complète est essentielle pour supprimer cet insecte nuisible. Utiliser des pièges de surveillance à bouquet phéromonal pour déterminer le moment de l'émergence des adultes. Effectuer le premier traitement dans les 10 jours suivant la première émergence des adultes. Répéter les traitements à intervalles de 7 à 10 jours pendant la période d'activité des adultes jusqu'à un maximum de 7 traitements.
Période :	La période d'activité des adultes peut avoir lieu à peu près du début de juin jusqu'à la mi-août, mais il faut quand même surveiller pour s'assurer du bon moment.

Consulter l'étiquette principale de l'insecticide Entrust SC avant l'utilisation pour obtenir des détails et des instructions supplémentaires.

RECOMMENDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, insecticide Entrust SC, insecticide du groupe 5. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide Entrust SC et à d'autres insecticides du groupe 5. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide Entrust SC ou les insecticides du même groupe 5 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition

- d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou à www.dowagro.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L''utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

123011



Pour utilisation d’urgence seulement

Dow AgroSciences Canada Inc. Suite 2100, 450 – 1 Street S.W. Calgary, Alberta T2P 5H1

Entrust™ SC Insecticide

GROUPE	5	INSECTICIDE

Pour la suppression de la drosophile à ailes tachetées (Drosophila suzukii) dans des fruits à noyaux (groupe de culture 12-09) et dans des petits fruits (sous-groupe 13-07 A, B, F et G) en Columbie Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Nouveau Brunswick, Nouvelle-Ecosse, île du Prince-Édouard et Terre-Neuve et Labrador du 1 juin 2013 jusqu’au 30 Novembre 2013 seulement

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L’UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : spinosad 240 g/L
Suspension concentré

N° D'HOMOLOGATION 30382 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L - vrac

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 5H1
1-800-667-3852

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.
Au cours du mélange et du chargement, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, un masque antipoussières jetable, des souliers avec des bas et des gants de protection contre les produits chimiques. Au cours de l'application, du nettoyage et des réparations, porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des souliers avec des bas et des gants de protection contre les produits chimiques. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit.

Dans le cas des cultures de raisins, ne pas pénétrer les zones traitées, ni permettre aux travailleurs d'y pénétrer, dans les 17 jours suivant l'application pour y effectuer de l'annélation ou du bouturage ou dans les 9 jours suivant l'application pour y effectuer de la conduite, un palissage, une récolte manuelle.
Pour toutes les autres activités, y compris la récolte mécanique, ne pas pénétrer les zones traitées, ni permettre aux travailleurs d'y pénétrer, avant que les résidus de pesticide ne soient secs.
Dans le cas des cultures de petits fruits (y compris les bleuets en corymbe et bleuets nain) et de fruits de ronces (y compris les framboises), ne pas pénétrer dans les zones traitées, ni permettre aux travailleurs d'y pénétrer, dans les 5 jours suivant l'application pour y manipuler le système d'irrigation positionné manuellement ou dans les 3 jours suivant l'application pour y effectuer une récolte manuelle. Pour toutes les autres activités, ne pas pénétrer, ni permettre l'entrée, dans les zones traitées avant que les résidus de pesticide ne soient secs.

Pour effectuer toute autre activité, ne pas pénétrer les zones traitées, ni permettre aux travailleurs, aux adultes, aux enfants ou aux animaux de compagnie d'y pénétrer, avant que les résidus de pesticide n'aient séché.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE
Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX
Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées à la pulvérisation directe, à la dérive ou aux résidus sur la végétation en fleurs. Ne pas appliquer ce produit ou le laisser dériver vers la végétation en fleurs pendant que les abeilles butinent dans la zone de traitement. Ce produit est nocif pour les parasitoïdes et les acariens prédateurs, et légèrement nocif pour les prédateurs vivant dans le feuillage. Prendre soin d'utiliser ce produit dans un programme de lutte antiparasitaire intégrée où l'on compte sur la présence d'arthropodes utiles.

Ce produit est très toxique pour les invertébrés aquatiques. Ne pas contaminer les habitats aquatiques, comme les lacs, rivières, marécages, étangs, coulées, cuvettes des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, et terres humides au cours du nettoyage ou du rinçage de l'équipement de pulvérisation et des contenants.

Ce produit contient un ingrédient actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées aux habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques et des conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions pouvant entraîner un ruissellement comprennent, sans s'y limiter : forte pluie, pente de modérée à abrupte, sol dénudé, sol à faible drainage (c.-à-d., des sols compactés ou à texture fine comme l'argile).

Ne pas appliquer s'il y a prévision de forte pluie ou immédiatement après la pluie.

On peut minimiser la contamination par ruissellement des zones aquatiques en installant une bande végétale (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Ne pas appliquer lorsque les vents soufflent en rafales.

Application par jet d'air ou pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** effectuer de pulvérisation au-dessus des plantes à traiter. Fermer les buses pointant vers l'extérieur au bout de chaque rangée et le long des rangées extérieures. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h au site d'application, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter sur le côté vent debout. Prévoir une zone tampon de 2 mètres (début de saison) ou de 1 mètre (fin de saison) entre la limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats aquatiques sensibles si ces habitats ont moins de 1 mètre de profondeur.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

ENTREPOSAGE
Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit sûr et sec. Empêcher la contamination croisée avec d'autres pesticides et fertilisants. Ne pas entreposer près des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Insecticide Entrust SC pour la suppression de la drosophile à ailes tachetées (Drosophila suzukii) dans des fruits à noyaux (groupe de culture 12-09) et dans des petits fruits (sous-groupe 13-07 A, B, F et G) en Columbie Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Nouveau Brunswick, Nouvelle-Ecosse, île du Prince-Édouard et Terre-Neuve et Labrador

MODE D'EMPLOI

Lire l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'utiliser ce produit Suivre les directives d'utilisation particulières données sur cette étiquette pour supprimer les ravageurs cibles. L'insecticide Entrust SC doit être mélangé avec de l'eau et appliqué uniquement au moyen d'un équipement d'application au sol. Tout agent de suppression des insectes peut devenir moins efficace avec le temps si les insectes ciblés développent une résistance à son mode d'action. La conformité aux stratégies locales de lutte antiparasitaire intégrée contribue à prolonger l'utilité de tous les produits antiparasitaires.

HÔTE/TAUX/APPLICATION

Fruits à noyaux, (groupe de culture 12-09) : abricot, abricot du Japon, cerise tardive, cerise de Nankin, cerise douce, cerise acide, cerise de Virginie, nectarine, pêche, prune, prune d'Amérique, prune maritime, prune noire du Canada, prune myrobolan, prune de Damas, prune Klamath, prune à pruneaux, prucot et prunelle.

Appliquer Entrust SC à un taux de 364 millilitres de produit par hectare dans un minimum de 1000 L d'eau par hectare. Si l'on a besoin de moins de litres de solution à l'hectare pour assurer une couverture adéquate, modifier le volume de pulvérisation en conséquence, tout en utilisant la même concentration de pulvérisation (ml produit/L). Ne pas appliquer plus de 364 millilitres de produit par hectare par application. Maximum de trois applications par année et intervalle minimum entre les traitements de 5 jours. Délai d'attente avant récolte pour le groupe de cultures 12-09B y compris les pêches et les nectarines : 3 jours. Délai d'attente avant récolte pour le groupe de cultures 12-09C y compris les abricots, les prunes et les prunes à pruneaux : 3 jours. Délai d'attente avant récolte pour le groupe de cultures 12-09A y compris les cerises : 5 jours.

Petits fruits de plantes grimpantes, sauf le kiwi (sous-groupe 13-07F) : groseille à maquereau, raisin de vigne de l'Amour, raisin, kiwi de Sibérie, fruit de passiflore purpurine, fruit de schizandre et cultivars ; variétés et/ou hybrides de ces cultures.
Appliquer Entrust SC à un taux de 364 millilitres de produit par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. Maximum de trois applications par année et intervalle minimum entre les traitements de 5 jours. Délai d'attente avant récolte : 4 jours pour la récolte mécanique et 9 jours pour la récolte manuelle.

Petits fruits (sous-groupe 13-07B, sauf le pimbina et l'airelle rouge) : bleuet en corymbe, bleuet nain, cassis noir, gadelle rouge, baie de sureau, groseille à maquereau, baie de gaylussaquier, aronie, gadelle odorante, goyave du Chili, baie d'épine-vinette commune, camerise, casseille, amélanche, gadelle indigène, baie de salal, argouse et cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.
Appliquer Entrust SC à un taux de 333 à 444 millilitres de produit par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. Maximum de trois applications par année et intervalle minimum entre les traitements de 5 jours. Délai d'attente avant récolte 3 jours.

Fruits de ronces (sous-groupe 13-07A) : mûre, framboise noire et rouge, framboise sauvage, cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.
Appliquer Entrust SC à un taux de 333 à 444 millilitres de produit par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. Maximum de trois applications par année et intervalle minimum entre les traitements de 5 jours. Délai d'attente avant récolte 1 jour.

Fraises Petits fruits de plantes naines (sous-groupe 13-07G, sauf les bluets nains et les canneberges) : raison d'ours, myrtille, chicouté, airelle rouge, fruit de kunzea, pain de perdrix, fraise et cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.
Appliquer Entrust SC à un taux de 333 à 444 millilitres de produit par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. Maximum de trois applications par année et intervalle minimum entre les traitements de 5 jours. Délai d'attente avant récolte 1 jour.

Période d'application
Effectuer les applications selon la présence d'insectes nuisibles adultes (mouches), tel que déterminé par la surveillance locale. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils de traitement.

RECOMMENDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE
Gestion de la résistance, insecticide Entrust SC, insecticide du groupe 5. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide Entrust SC et à d'autres insecticides du groupe 5. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide Entrust SC ou les insecticides du même groupe 5 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s’adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d’information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s’adresser à Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou à www.dowagro.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d’emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L’utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l’utilisation du produit peut entraîner.

****

+))